PRAP

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

PRÉREQUIS : Pour l'entreprise uniquement, préparation de l'action par la direction en lien avec le formateur PRAP. Mise en place d'un comité de pilotage chargé de la mise en œuvre du plan d'action à l'issue de la formation

PUBLIC : de 4 à 10 participants.
DUREE : 2 jours (14 h)

MODALITE, DELAI D'ACCES et TARIF : Nous contacter

OBJECTIFS OPERATIONELS :

- ◊ Devenir acteur de la prévention dans son entreprise et par conséquent acteur de sa propre prévention.
- ◊ Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou dans son établissement.
- ◊ Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- ◊ Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

INTERVENANT

Professionnel de la santé ou du sport (ostéopathe, kinésithérapeute, …)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Mise en situation
- Démonstratif et participatif

EVALUATION

- Validation des acquis : à l'issue des 2 journées de formation, un certificat d'Acteur Prévention des Risques liés à l'activité Physique sera délivré aux participants ayant satisfait les épreuves (durée de validité : 2 ans).

FORMULE

En intra et en Inter

PROGRAMME

1ère journée

Présentation de la formation-action dans la démarche de prévention de l'entreprise.

L'importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et les entreprises.

Les différents acteurs de la prévention de l'entreprise.

Les risques de son métier.

La place de l'activité physique dans l'activité de travail.

Le fonctionnement du corps humain et ses limites.

Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leur conséquence sur la santé.

Les facteurs de risques d'origine biomécanique, psychosociale et ceux liés à l'environnement physique.

Dans sa situation de travail, description de son activité et repérage des situations pouvant nuire à sa santé.

Identification des risques potentiels.

Les différentes causes d'exposition.

2ème jour

Retour d'expérience (si tel est le cas)

Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail :

- A partir des causes identifiées
- En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
- En prenant en compte les PGP

Epreuve certificative N°1,

Les aides techniques à la manutention.

Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Epreuve certificative N°2

Bilan

Edition 2024

Pour plus d'informations : Tél. 09 67 85 19 09
contact@forgeon-formation.com • www.forgeon-formation.com